

Commune de WINGEN SUR MODER

**COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers

élus : 19

En fonction : 19

Présents : 15

SEANCE DU 9 FEVRIER 2022

Le 9 février 2022 le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au Centre Socioculturel (afin de pouvoir respecter les gestes barrières) en séance ordinaire, sous la présidence de M. Christian DORSCHNER, Maire.

Date de
Convocation :

03/02/2022

Présents :

Mme DOERFLINGER Christine, M. CUNRATH Sylvain, Mme HUNSINGER Simone, Maires adjoints, Mme BANZET Emma, Mme CRENNER Josiane, Mme DETTWILLER Séverine, Mme DURRENBARGER Sophie, Mme FRANCOIS Catherine, M. JOAN Sébastien, M. KLEIN Jean-Marie, M. LEININGER Christian, Mme LEININGER Florence, Mme PFEIFER Sylvie, Mme SCHMITT-MERX Dominique, Conseillers municipaux.

La Séance est
ouverte à :

19 h 30

Absents Pouvoir :

M. BARIDO Nicolas a donné Pouvoir à M. DORSCHNER Christian
Mme BRUNNER Magdolna a donné Pouvoir à M. DORSCHNER Christian
M. HOPP Mathieu a donné Pouvoir à Mme HUNSINGER Simone
M. THOMAS Pascal a donné Pouvoir à Mme PFEIFER Sylvie

Secrétaire de Séance : M. KLEIN Jean-Marie

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 15 novembre 2021
2. Adhésion au Comité Social Territorial commun local de la Communauté de Communes de Hanau – La Petite Pierre
3. Constitution d'une servitude de passage au profit de M. Cassel
4. Fin d'exploitation du réseau SFR par câble / remise du réseau à la Commune
5. Demande de subvention / voyage scolaire au Collège Suzanne Laliq Haviland
6. Location du gymnase / prix pour les associations locales
7. Révision des montants - délibération d'attribution de cadeaux pour diverses occasions
8. Location d'un logement communal – 2^{ème} étage au 9 rue de Zittersheim
9. Motion concernant les deux jours fériés du droit local alsacien-mosellan
10. Réforme de la protection sociale complémentaire dans la fonction publique
11. Fusion des consistoires de Strasbourg, de Sainte-Marie-aux-Mines et de Bischwiller de l'Eglise protestante réformée d'Alsace et de Lorraine

12. Mise à disposition de la salle du centre socioculturel pour les ateliers du Relais Petite Enfance et pour l'atelier "nature, bien-être et création" à destination des + de 55 ans
13. Rapports annuels 2020 du Sivom sur la qualité de l'eau et de l'assainissement
14. Compte-rendu par le Maire des attributions exercées par délégation du Conseil Municipal
15. Divers

Le Maire souhaite la bienvenue à tous pour cette première séance de l'année.

POINT 1

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 NOVEMBRE 2021

Le Maire rappelle aux conseillers municipaux qu'il a été envoyé par mail.

Le Procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

POINT 2

ADHESION AU COMITE SOCIAL TERRITORIAL COMMUN LOCAL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HANAU – LA PETITE PIERRE

Le Maire informe qu'il y aura en décembre 2022 des élections professionnelles pour les agents communaux en vue du renouvellement des représentants du personnel. Jusqu'à présent, la commune adhère au Comité Social Territorial placé auprès du Centre de Gestion du Bas-Rhin.

La Communauté de Communes de Hanau – La Petite Pierre a souhaité créer un Comité Social Territorial commun local qui constitue une première étape dans l'apprentissage de travailler ensemble sur les questions relatives aux ressources humaines. Ce Comité Social Territorial commun à toutes les collectivités du territoire permettrait ainsi d'avancer dans cette voie et à terme, pourquoi pas, d'harmoniser les grandes décisions en matières de ressources humaines, permettant une homogénéité sur l'ensemble du territoire communautaire et de mutualiser les ressources humaines.

Il propose d'adhérer au Comité Social Territorial créé par la Communauté de Communes de Hanau – La Petite Pierre.

Mme Catherine François demande s'il y a un intérêt à y adhérer.

M. Sébastien Joan demande s'il y aura un Président. Le maire répond que oui.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à la majorité (18 Pour, 1 Abstention), d'adhérer au Comité Social Territorial créé par la Communauté de Communes de Hanau – La Petite Pierre.

POINT 3**CONSTITUTION D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE AU PROFIT DE M. CASSEL**

Le Maire rappelle que lors de la réunion du 22 juin 2021, le conseil a décidé d'acquérir le terrain de M. Cassel cadastré : section 5 n° 638, qui se situe derrière le Wingenerhof.

Lors de la lecture du projet d'acte de vente rédigé par le Notaire, M. Cassel a relevé qu'il n'y a pas de mention de droit de passage qui lui permettra d'accéder à son terrain enclavé.

Le Maire propose de faire rajouter la mention d'une servitude à l'acte afin que M. Cassel puisse accéder à son terrain.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, la constitution d'une servitude de passage grevant les parcelles cadastrées section 5 n° 521, section 5 n° 524 et section 5 n° 638 au profit de la parcelle section 5 n° 637 et donne délégation au Maire pour signer tous les documents afférents.

POINT 4**FIN D'EXPLOITATION DU RESEAU SFR PAR CABLE / REMISE DU RESEAU A LA COMMUNE**

Le Maire informe que dans son courrier du 6 janvier 2022, la société SFR l'informe qu'en raison de l'échéance du contrat relatif à l'exploitation du réseau câblé et son obsolescence, SFR souhaite mettre fin à l'exploitation et souhaite remettre le réseau à la Commune.

Le conseil municipal, sur proposition du maire, approuve, à l'unanimité, la fin de la convention avec SFR et autorise le Maire à signer le protocole d'accord y afférent.

POINT 5**DEMANDE DE SUBVENTION / VOYAGE SCOLAIRE AU COLLEGE SUZANNE LALIQUE HAVILAND**

Le Maire informe que le collège a fait une demande de subvention pour le voyage scolaire des classes de 4^{ème} prévu du 15 au 21 mai 2022 à Berlin en Allemagne. Parmi les participants, 10 sont originaires de Wingen.

Le conseil municipal, sur proposition du maire, décide, à l'unanimité, de verser 20 € à chaque élève de Wingen qui participe au voyage scolaire des classes de 4^{ème} prévu à Berlin du 15 au 21 mai 2022.

POINT 6**LOCATION DU GYMNASSE / PRIX POUR LES ASSOCIATIONS LOCALES**

Le Maire informe que l'association culturelle et sportive Cecia l'informe, dans son courrier du 25 janvier 2022, qu'ils vont organiser un cross le 6 mars 2022. Ils souhaitent bénéficier d'un tarif préférentiel pour la location du gymnase.

Le Maire propose de revoir la délibération de fixation des tarifs de location et propose de mettre en place la gratuité pour chaque association locale 1 jour par an. La seule chose qui sera facturée à chaque utilisateur est le forfait de nettoyage du sol à 50 €.

Mme Séverine Dettwiller demande combien coûterait la location. Elle demande aussi dans quel état est le lave vaisselle dans la cuisine annexe au gymnase, car cet appareil a vraiment posé problème lors d'un

tournoi de handball. Le prix de location est de 250 ou 300 € (si période de chauffe ou non) et le Maire répond que le lave vaisselle a été réparé et nettoyé par les ouvriers communaux.

Le conseil municipal, sur proposition du Maire, à l'unanimité, décide de mettre en place la gratuité pour chaque association locale 1 jour par an. La seule chose qui sera facturée à chaque utilisateur est le forfait de nettoyage du sol à 50 €.

POINT 7

REVISIONS DES MONTANTS – DELIBERATION D'ATTRIBUTION DE CADEAUX POUR DIVERSES OCCASIONS

Le Maire informe qu'en 2018, le conseil municipal de l'époque avait pris une délibération, à la demande de la trésorerie, où sont listés les cadeaux offerts à diverses occasions.

Il y a, entre autres, l'achat d'un panier garni pour les personnes qui fêtent 90 ans. Au delà de 90 ans, la délibération prévoit l'achat d'une fleur (pour les femmes) ou d'une bouteille de vin (pour les hommes) pour un montant de 5 à 7 €.

Le Maire souhaite que soit revu le montant du cadeau offert à l'occasion des plus grands anniversaires et il propose de mettre aussi un panier garni d'une valeur de 50 € pour les personnes fêtant 95 ans, 100 ans et plus de 100 ans. Par la même occasion, il souhaite aussi revoir le montant alloué pour le cadeau de Noël des enfants de l'école maternelle. Actuellement le budget est de 7-8 € ; il propose de le passer à 10 € par enfant.

Le conseil municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de réviser les montants des cadeaux offerts, comme suit :

- anniversaire Femme à partir de 91 ans : 1 fleur d'une valeur de 10.00 €
- anniversaire Homme à partir de 91 ans : 1 bouteille de vin d'une valeur de 10.00 €
- anniversaire 95 ans : 1 corbeille garnie d'une valeur de 50.00 €
- anniversaire 100 ans et + : 1 corbeille garnie d'une valeur de 50.00 €
- Noël pour les enfants de l'école maternelle : 1 livre d'une valeur de 10.00 €.

Les autres cadeaux restent inchangés.

POINT 8

LOCATION D'UN LOGEMENT COMMUNAL – 2EME ETAGE AU 9 RUE DE ZITTERSHEIM

Le Maire informe que le logement du 2^{ème} étage de l'école, précédemment occupé par Mme Walther Marie-Aude, connaît actuellement des travaux de rafraichissement. Il est quasiment prêt à être reloué. L'offre de location va être publiée dans les prochains jours. Les candidatures seront ensuite étudiées par la commission « bâtiments communaux ».

Le Maire propose de fixer le montant de ce 3 pièces de 84 m² à 330 €. Les charges mensuelles des communs sont de 9,15 € par mois. Les avances sur charges (pour l'eau et le chauffage) sont de 100 € par mois.

Mme Séverine Dettwiller demande s'il s'agit d'un des logements avec terrasse. Le Maire répond que non, il se situe encore un étage plus haut.

Mme Séverine Dettwiller demande si les gens de Wingen seront privilégiés. Le Maire répond que oui.

A la question de M. Jean-Marie Klein concernant le mode de chauffage, le Maire répond qu'il s'agit d'un chauffage au fioul.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de relouer le logement du 2^{ème} étage de l'école élémentaire. Le loyer est fixé à 330.00 € et les avances sur charges à 100 €. La commission « bâtiments communaux » étudiera les candidatures.

POINT 9**MOTION CONCERNANT LES DEUX JOURS FÉRIÉS DU DROIT LOCAL ALSACIEN-MOSELLAN**

Le Maire relate que le droit local alsacien-mosellan prévoit expressément le chômage de l'ensemble des jours fériés et garantit aux travailleurs deux jours fériés supplémentaires, le Vendredi Saint et la Saint-Etienne.

La loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique n'a pas mis fin à cette réglementation. Elle n'a pas même évoqué le cas de l'Alsace-Moselle. Dans sa circulaire en date du 21 décembre 2021, Mme la Préfète du Bas-Rhin a pourtant indiqué que les collectivités et établissements publics devaient « prendre des délibérations fixant le temps de travail à 1607 heures ». Elle s'appuyait sur une réponse ministérielle du 5 août 2021 qui, sans motiver, affirmait que « la base d'annualisation de la durée du travail reste fixée à 1607 heures indépendamment du nombre de jours chômés fixé dans ces départements ».

Une telle position ne tient pas compte de l'existence des deux jours fériés supplémentaires ni de leur caractère chômé.

Pour obtenir le volume d'heures de 1607 heures, le calcul tient compte, à l'échelon national donc hors prise en compte du droit local, de 8 jours fériés en moyenne. Le nombre de jours fériés à partir duquel est calculée cette moyenne est de 11 jours. Or, le droit local impose que la moyenne des jours fériés tombant sur un jour travaillé soit calculée à partir de 13 jours, avec pour conséquence un résultat différent. La moyenne serait plus élevée et le nombre d'heures à effectuer sur l'année serait nécessairement réduit.

Demander aux agents d'Alsace-Moselle d'effectuer le même nombre d'heures de travail que dans les autres départements revient à leur faire récupérer les heures correspondant aux deux jours fériés supplémentaires.

Le Maire propose au conseil municipal de demander à ce qu'il soit tenu compte du droit local en Alsace-Moselle et que soit respecté, dans le cadre du calcul de la durée annuelle du travail, le droit des agents aux deux jours fériés locaux supplémentaires et de demandons à ce que la durée annuelle de travail des agents soit fixée à 1593 heures.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, demande à ce qu'il soit tenu compte du droit local en Alsace-Moselle et que soit respecté, dans le cadre du calcul de la durée annuelle du travail, le droit des agents communaux aux deux jours fériés locaux supplémentaires. Il demande à ce que la durée annuelle de travail des agents communaux soit fixée à 1593 heures.

POINT 10**REFORME DE LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE DANS LA FONCTION PUBLIQUE**

Le Maire explique que le Centre de Gestion du Bas-Rhin l'a informé, en date du 11 janvier 2022, de l'obligation de la tenue d'un débat sur la Protection sociale complémentaire du personnel communal devant le conseil municipal avant le 18 février 2022.

Il précise qu'il s'agit d'un débat sans vote qui doit informer des enjeux, objectifs et moyens déployés pour assurer l'obligation à venir de participation financière aux contrats souscrits pour le personnel territorial.

Il rappelle que le rapport afférent a été envoyé par mail. Il souligne que ceux qui l'ont lu auront vu que la Commune participe déjà aux garanties Santé et Prévoyance des agents qui le souhaitent.

Les conseillers municipaux sont invités à poser des questions.

Mme Sylvie Pfeiffer relève qu'il n'y avait pas de montants dans le rapport. Le Maire répond que c'est normal, puisque la participation est sous forme de pourcentage et non de montant, et que c'est différent pour chaque agent en fonction de son âge, du nombre de personnes affiliées (agent seul, ou avec conjoint, avec ou sans enfants, ...).

POINT 11

FUSION DES CONSISTOIRES DE STRASBOURG, DE SAINTE-MARIE-AUX-MINES ET DE BISCHWILLER DE L'ÉGLISE PROTESTANTE REFORMÉE D'ALSACE ET DE LORRAINE

Le Maire informe que le président du conseil synodal de l'Eglise protestante réformée d'Alsace et de Lorraine a sollicité la modification des circonscriptions territoriales de cette Eglise. Le projet consiste en la fusion des consistoires réformés de Bischwiller, Strasbourg et Sainte-Marie-aux-Mines. Le nouveau consistoire, issu de cette fusion, prendrait le nom de consistoire de Strasbourg. Le synode ainsi que les assemblées des 3 consistoires concernés ont approuvé ce projet.

Il informe que le conseil municipal est appelé à donner son avis.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du rapport du Maire et après en avoir délibéré, émet, à la majorité (14 Pour, 5 Abstentions), un avis favorable à la fusion des consistoires de l'Eglise protestante réformée d'Alsace et de Lorraine de Strasbourg, de Bischwiller et de Sainte-Marie-aux-Mines.

POINT 12

MISE A DISPOSITION DE LA SALLE DU CENTRE SOCIOCULTUREL POUR LES ATELIERS DU RELAIS PETITE ENFANCE ET POUR L'ATELIER « NATURE, BIEN-ÊTRE ET CRÉATION » A DESTINATION DES + DE 55 ANS

Le Maire informe que, comme souvent, la Communauté de Communes sollicite la mise à disposition de la salle du centre socioculturel pour accueillir les ateliers du Relais Petite Enfance, le vendredi matin tous les 15 jours ainsi que l'atelier « nature, bien-être et création » à destination des + de 55 ans.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne délégation au Maire pour signer les conventions de mise à disposition à titre gratuit de la grande salle du Centre Socioculturel :

- pour accueillir les ateliers du Relais Petite Enfance, le vendredi matin tous les 15 jours. Les dates exactes pour le 1^{er} semestre 2022 sont les suivantes : 14 et 28 janvier, 25 février, 11 et 25 mars, 8 avril, 6 et 20 mai, 3 et 17 juin, 1^{er} juillet.
- pour accueillir l'atelier « nature, bien-être et création » à destination des + de 55 ans. Les dates exactes sont : 24 mars, 21 avril, 19 mai, 23 juin, 22 septembre, 13 octobre, 17 novembre, 1^{er} décembre 2022 puis 5 janvier et 2 février 2023.

POINT 13

RAPPORTS ANNUELS 2020 DU SIVOM SUR LA QUALITÉ DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Le Maire informe que le conseil municipal doit valider les rapports annuels 2020 sur la qualité de l'eau et de l'assainissement présenté par le SIVOM de la Haute Moselle. Il rappelle que les différents documents ont été envoyés par mail.

Il donne la parole à Sylvain Cunrath, vice-président du Sivom, qui résume les documents en disant que la qualité de l'eau est bonne. Il informe qu'il y a eu 5 ruptures de canalisations en ce début d'année 2022.

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide le rapport annuel sur l'eau et l'assainissement présenté par le SIVOM de la Haute Moder.

POINT 14

COMPTE-RENDU PAR LE MAIRE DES ATTRIBUTIONS EXERCEES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal prend acte que :

- Le Maire n'a pas préempté les biens suivants :
 - Maison 4 impasse de l'Ami Fritz
 - Terrain au Lotissement Les Vergers de Wingen
- Le contrat d'entretien du terrain de football étant arrivé à échéance, une mise en concurrence a été réalisée. Le prochain contrat est signé avec la Société CSE pour 5 ans au prix de 13481.98 € par an.
M. Sylvain Cunrath dit qu'en plus d'être moins cher, les footballeurs disent que la qualité était meilleure avec CSE.

POINT 15

DIVERS

- Le Maire informe que la maison en face de la mairie, sis 1 rue du Rocher, appartenant à la famille Haehn, va être vendue suite au décès de Mme Lucie Haehn. Un compromis de vente est signé avec un promoteur immobilier qui va démolir la maison et construire 15 logements sur les 32 ares que fait le terrain. Le Maire informe que la vieille maison aurait eu besoin de beaucoup de travaux. Les maisons à venir seront des maisons accolées à toits plats.
Mme Emma Banzet demande si quelqu'un peut préempter cette vente. Le maire répond que la Commune pourrait préempter mais il faudrait avoir un projet et le prix d'achat serait le même que celui convenu avec l'acheteur, soit environ 285 000 €.
Mme Catherine François demande s'il y aura des acquéreurs pour ces cages à poules. Le Maire rappelle qu'avec le projet Lalique, ce sont 80 familles qui vont chercher à se loger dans la commune ou aux alentours dans un futur proche, donc oui, il y a de potentiels acquéreurs.
Mme Catherine François demande si le projet d'Ehpad est abandonné. Le Maire répond que non et rappelle que la Commune a déjà acheté les terrains pour cette opération au lotissement.
Mme Séverine Dettwiller pense qu'il aurait été bien que le promoteur présente le projet publiquement. Le Maire répond qu'il n'y a pas d'obligation car il s'agit d'un terrain privé. Elle demande comment seront placées les maisons ; le Maire explique que le jardin actuel sera le parking et que les maisons seront en retrait. Elle consent à dire qu'il y a un gros problème de logements à Wingen et que les gens ont du mal à trouver.
Mme Catherine François demande si la Commune peut exiger la mixité dans l'âge pour le choix des occupants, c'est-à-dire qu'il y ait autant de personnes âgées que de jeunes. Le Maire répond que non, puisque c'est un terrain privé.
- Le Maire informe que la commission « vergers » a l'intention de créer un 3^{ème} verger qui se situera au lotissement, derrière la réserve incendie de la rue du Kirchberg. Il voudrait proposer aux familles qui viennent d'avoir des nouveaux nés de planter des arbres au nom des enfants.
M. Sébastien Joan informe du projet de châtaigneraie citoyenne au lieu-dit Knebes.
Mme Séverine Dettwiller demande des précisions quant à l'endroit.
Mme Catherine François demande au bout de combien de temps on aura des châtaignes. M. Sébastien Joan répond qu'il faudra patienter environs 15 ans.

Le Maire informe que la prochaine réunion de la commission « verger » est fixée au mercredi 16 février à 18h.

- Le Maire informe qu'une délégation de Burgkirchen sera invitée à assister aux festivités du 14 juillet qui se dérouleront le samedi 23 juillet.
Mme Séverine Dettwiller demande si c'est toujours l'Amicale des Pompiers qui organisera cette manifestation. Le Maire répond que oui. Il informe que cette année, la fête ne se déroulera pas devant la caserne mais devant le gymnase et le terrain de football car de nouvelles animations vont nécessiter plus de place.
- Le Maire informe que le prochain nettoyage de printemps aura lieu le samedi 2 avril 2022.
- Le Maire fait un point sur l'avancement du dossier « Pôle associatif et médical ».
Il explique que le 12 janvier s'est réuni le 1^{er} jury, composé de membres à voix délibérative : les membres de la commission d'appel d'offres et 3 architectes (dont celui du Parc des Vosges du Nord) et de membres à voix consultative : 2 personnes du bureau d'études MP Conseil et le Percepteur.
Il informe que 40 architectes avaient candidaté et que les 40 dossiers avaient été lus en détail par le bureau d'étude qui en avait fait un résumé qui a été présenté ce jour là.
A la fin de la réunion, seuls 3 cabinets d'architecture ont été retenus. Ils sont venus le 26 janvier pour la visite du site et pour une séance de questions-réponses avec le bureau d'étude. Ils travaillent maintenant sur le projet définitif qu'ils vont déposer pour fin mars.
Le maire informe que les trois architectes qui ont été choisis, allient le moderne à l'ancien.
Mme Séverine Dettwiller dit que le jury a fait « du bon boulot » et précise que les 3 architectes retenus ont fait l'unanimité.
La date du 2^{ème} jury est fixée au mercredi 4 mai pour étudier les 3 propositions et choisir le lauréat.
- Le Maire informe que des travaux seront réalisés prochainement à l'école : les portes des WC du bâtiment annexe seront changées et de nouveaux volets électriques solaires seront installés dans l'appartement du 2^{ème} étage.
- Mme Christine Doerflinger informe que la commission « Communication » a participé, ce jour, à la formation pour le nouveau site internet. Elle explique que la commission va se réunir 1 fois par mois pour mettre à jour le site et pour travailler sur le bulletin communal. La première réunion est fixée au mardi 22 février à 19h30.
- M. Jean-Marie Klein pose la question de l'avancement du dossier « Plan Communal de Sauvegarde ».
Mme Christine Doerflinger, en charge du dossier, dit qu'elle n'a toujours pas tous les retours. Mme Catherine François et MM. Pascal Thomas et Mathieu Hopp sont invités à lui retourner leur travail ainsi que M. Nicolas Barido qui devait s'occuper de la sirène.
- Mme Dominique Schmitt-Merx soulève différents problèmes relatifs au gymnase. Il y a le problème du chauffage ; une moyenne de 11° est constatée et un lundi matin, la température était de 8,5°. Elle informe qu'une salle de sport doit être chauffée à 16° minimum. La soufflerie, par son bruit infernal, empêche les gens de s'entendre. Des vitrages sont cassés, des radiateurs sont à purger.
Mme Séverine Dettwiller demande si le projet de chauffage commun est encore d'actualité. Le Maire répond que oui.

Plus rien n'étant à délibérer, la séance est levée à 21h12.